

GRAND PRIX JEUNES DU GOLF D'AIX-MARSEILLE

13 et 14 octobre 2018

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses des catégories U12, Benjamins et Minimes.

Les quotas par catégories restent ajustables (cf Vademecum Fédéral 2018).

Le champ sera limité à 78 joueur(se)s.

Les joueuses et joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Amateur Jeunes (ainsi que la moyenne stroke-play pour les U12), puis l'ordre des index, puis l'ordre des inscriptions.

La licence, certificat médical et droit de jeu fédéral annuel devront être enregistrés auprès de la FFG au plus tard à la date de clôture des engagements.

FORME DE JEU

36 trous / Stroke Play (18 trous par jour)

Marques de départ : les longueurs de jeu préconisées par la FFGolf seront respectées dans la mesure du possible (cf Vademecum Fédéral 2017).

Départs du 1^{er} tour élaborés par la Ligue. Départs du 2^{ème} tour : dans l'ordre inverse des résultats du tour précédent (par catégorie).

Classement pour chacune des 6 catégories d'âge. Départage sur les 9, 6, 3 et le dernier trou.

Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés, accompagnateurs à distance.

ENGAGEMENTS

Les engagements devront parvenir par écrit **avant le vendredi 28 septembre 2018**, accompagnés des droits d'inscription : **40€**.

Golf d'Aix-Marseille - Domaine de Riquetti - 13290 Les Milles

Tél. : 04.42.76.35.22

Ces droits comprennent le green-fee de la journée d'entraînement (réservation auprès du Golf).

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

PRIX

Plateau au vainqueur de chaque catégorie.

COMITE DE L'EPREUVE

Arbitre – Directeur (trice) du Tournoi :

Arbitre :

Directeur du Golf :